



N°2021.104.CD

Signée le	14/12/21
Date d'envoi en Préfecture	14/12/21
Identifiant Acte	033-223300013-20211213-306647-DE-1-1
Date de Publication au RAAD	15/12/21

CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2021

Sous la Présidence de

Monsieur Jean-Luc GLEYZE

Présents : Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Madame May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Monsieur Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Philippe DE GONNEVILLE, Madame Eve DEMANGE, Madame Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Madame Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHAUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Monsieur Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, Madame Maud DUMONT, Monsieur Jean-François EGRON, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, Monsieur Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Madame Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Madame Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, Monsieur Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Monsieur Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Monsieur Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, Monsieur Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Madame Marie RECALDE, Madame Michelle SAINTOUT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Nicolas TARBES, Mme Agnès VERSEPUY, Monsieur Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT

Excusés : M. Hubert LAPORTE

Affaire délibérée : Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2021-2025

Pour : 65 Mme Marie-Claude AGULLANA, Mme Géraldine AMOUROUX, Madame May ANTOUN, M. Arnaud ARFEUILLE, Monsieur Daniel BARBE, Madame Wiame BENYACHOU, Monsieur Bruno BEZIADE, Mme Christine BOST, M. Jacques BREILLAT, Monsieur Gérald CARMONA, Monsieur Louis CAVALEIRO, M. Alain CHARRIER, Monsieur Martine COUTURIER, Mme Laure CURVALE, Monsieur Patrick DAVET, Monsieur Philippe DE GONNEVILLE, Madame Eve DEMANGE, Madame Karine DESMOULIN, Mme Laurence DESSERTINE, Madame Agnès DESTRIAU, Mme Isabelle DEXPERT, Monsieur Romain DOSTES, Mme Valérie DROUHOUT, Monsieur Philippe DUCAMP, Monsieur Michel DUFRANC, Mme Fabienne DUMAS, Monsieur Florian DUMAS, Madame Maud DUMONT, Monsieur Jean-François EGRON, M. Bernard FATH, M. Dominique FEDIEU, M. Jean GALAND, Monsieur Bernard GARRIGOU, M. Hervé GILLE, M. Jean-Luc GLEYZE, Madame Céline GOEURY, Mme Pascale GOT, Mme Carole GUERE, Madame Valérie GUINAUDIE, Mme Christelle GUIONIE, Mme Martine JARDINE, Monsieur Sébastien LABORDE, Mme Michelle LACOSTE, Mme Nathalie LACUEY, Mme Marie LARRUE, Monsieur Stéphane LE BOT, Monsieur Matthieu MANGIN, M. Jacques MANGON, Mme Corinne MARTINEZ, Monsieur Vincent MAURIN, Mme Célia MONSEIGNE, Monsieur Cédric PAIN, Mme Sophie PIQUEMAL, Mme Liliane POIVERT, Monsieur Philippe QUERTINMONT, M. Jacques RAYNAUD, Madame Marie RECALDE, Madame Michelle SAINTOUT, M. Sébastien SAINT-PASTEUR, Madame Agnès SEJOURNET, Madame Véronique SEYRAL, Monsieur Nicolas TARBES, Mme Agnès VERSEPUY, Monsieur Christophe VIANDON, M. Dominique VINCENT

Contre : 0

Abstention : 0

Ne prend pas part au vote : 0

CDR : DASJ
Vice-présidence : Ressources Humaines, Administration générale, finances et modernisation de l'action publique
Commission : N°03 - Finances
N°chrono : 6

DEPARTEMENT DE LA GIRONDE CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Réunion du 13 décembre 2021

--==--

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables 2021-2025

--==--

Mesdames, Messieurs,

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma a été rendu obligatoire (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015) pour les pouvoirs adjudicateurs ayant un montant total annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros HT. La loi « climat et résilience », d'août 2021, a renforcé les obligations des collectivités en matière de SPASER en rendant obligatoire la mise en ligne de ce schéma sur le site de la collectivité ainsi que la publication d'indicateurs. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111.3 du code de la commande publique (CCP).

Dès 2015, dans la charte de la commande publique au service de l'économie girondine, notre collectivité s'est engagée à « Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant ». Notre assemblée départementale a adopté le SPASER par la délibération du 13 avril 2017.

Un bilan de ce SPASER 2017-2020, annexé à la présente délibération, a été dressé de façon transversale par les services départementaux en charge de l'environnement, de l'insertion, de l'inclusion, de l'économie sociale et solidaire et de la commande publique.

Sur les marchés comportant au moins une considération sociale, le résultat est de 18.7%. Il est en deçà de l'objectif de 25% mais supérieur au taux national (10.2%, source OCEP) et proche de l'objectif si on retient uniquement les marchés de travaux et de services (22%, marchés favorisant la mise en œuvre de la clause sociale). Le nombre d'heure d'insertion généré par les marchés publics de la collectivité ne cesse de progresser (74 000 heures de travail en 2017, 105 000 heures de travail en 2020).

Sur les marchés comportant au moins une considération environnementale, l'atteinte de l'objectif de 30% ne peut pour le moment être mesurée, en raison de l'absence de données exhaustives et fiables sur cette période. Les ambitions de notre collectivité ont été mises en œuvre opérationnellement dans de nombreuses familles d'achat. Ainsi, on peut citer à titre d'exemples : les critères de performance bas carbone E+C-, de performance énergétique et de consommation d'eau (Plan collèges Ambition 2024), le critère de part de véhicules à faibles et très émissions et transmission annuelle du bilan GES par les titulaires (Transport des élèves handicapés), l'exigence NF environnement, NF éducation ou NF (Mobilier de bureau et scolaire collectivité). Il est à noter que la mise en œuvre opérationnelle dans la commande publique des engagements de la Convention d'engagement volontaire pour les investissements dans la voirie de manière concertée depuis 10 ans avec les opérateurs économiques du secteur a permis d'atteindre les objectifs environnementaux poursuivis tout en assurant la réponse à la commande publique.

Au-delà des actions sur les marchés de la collectivité, les services départementaux ont mené des actions de promotion des achats responsables sur les territoires girondins (accompagnement à la clause sociale d'opérateurs économiques publics et privés, participation active aux travaux de l'association 3AR, événements favorisant l'accès du secteur de l'Economie sociale et solidaire à la commande publique).

De ce bilan, trois axes d'améliorations ont été identifiés :

- Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable
- Développer la transversalité interne et externe
- Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi

Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national et des achats durables. A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ces objectifs ambitieux emportent des conséquences importantes pour les acteurs publics locaux (montée en puissance du processus achat, orientations du budget de la collectivité), ainsi que pour le tissu socio-économique (adaptation de l'offre des opérateurs économiques des territoires girondins).

Ce nouveau schéma est le fruit d'un travail transversal entre le service de la commande publique, la direction de l'environnement, la direction de l'insertion et de l'inclusion, la direction des coopérations et développement des territoires, et la mission Agenda 21. Il a été partagé au sein de la collectivité notamment à travers le Comité de pilotage Achat et le Club achat. En externe, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde et Chambre des métiers et de l'artisanat de Gironde), des fédérations des secteurs du bâtiment et des travaux publics (Fédération française du bâtiment, Fédération des travaux publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), et nos partenaires (Association Aquitaine des acheteurs publics responsables 3AR, association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique INAE, Chambre régionale de l'Économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine) ont été consultés.

Il s'agit d'une feuille de route se traduisant par une démarche collective et responsable, opposable en interne et donnant lieu à un plan d'actions annuel. Elle fixe les ambitions suivantes :

1. Systématiser les achats « compatibles » avec les objectifs de développement durable
2. S'engager dans une démarche collective et responsable
3. Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental.

Annexé à la présente délibération, ce schéma détaille par ambitions, les chantiers à réaliser en fixant les familles d'achat concernées, les objectifs et les indicateurs opérationnels.

La présente délibération vise à adopter le SPASER 2021-2025 permettant de fixer en interne les objectifs d'achats responsables et les modalités pour les atteindre, et en externe de donner de la visibilité aux opérateurs économiques notamment girondins sur la poursuite de la politique achat de notre collectivité vers des achats plus responsables.

En conséquence, la présente délibération consiste à :

- Approuver le bilan du schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2017-2020.
- Approuver le schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables pour la période 2021-2025.

Je vous saurais gré de bien vouloir en délibérer.

DECISION

Les propositions de Monsieur le Président du Conseil départemental sont adoptées.

Fait et délibéré en l'Hôtel du Département à Bordeaux, le 13 décembre 2021.

Le Président du Conseil départemental,



Jean-Luc GLEYZE
Conseiller départemental du
canton Sud-Gironde

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

- - -

Bilan 2017-2020

Table des matières

Introduction.....	3
Synthèse des actions réalisées et des indicateurs.....	4
Axe n°1 : Poursuivre l'exemplarité de la commande publique départementale en matière de critères environnementaux, de développement des marchés réservés et des marchés d'insertion, et de recours à la clause sociale	4
L'exemplarité environnementale.....	5
Le Développement des marchés réservés et des marchés d'insertion.....	6
Axe n°2 : Partager l'expérience avec les donneurs d'ordre de Gironde, à travers les pactes territoriaux, l'agence Gironde-Ressources, l'accompagnement des acteurs girondins et la participation aux travaux de l'association aquitaine des achats responsables.....	9
Axe n°3 : Améliorer l'accessibilité de la commande publique aux structures de l'ESS, par la simplification des procédures administratives, les actions de sourçage, et la promotion de la commande publique en s'appuyant sur les têtes de réseaux départementales et régionales.....	11
Synthèse de la gouvernance, du suivi et d'évaluation du SPASER	13
Perspectives SPASER 2021-2025	14
Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable	14
Développer la transversalité interne et externe.....	14
Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi	15
Annexe 1 : Résultats des indicateurs du SPASER 2017-2020	16
Annexe 2 : Constructions nouvelles ou réhabilitations lourdes inscrites dans la démarche Energie Positive et Carbone restreint.....	18

Le présent document a été réalisé par la direction des achats et de la sécurité juridique, en charge du SPASER, en collaboration avec :

- **la direction de l'environnement,**
- **la direction de l'insertion et de l'inclusion,**
- **la direction des coopérations et développement des territoires,**
- **et la mission Agenda 21.**

Introduction

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter et de publier un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER). Ce schéma a été rendu obligatoire (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015) pour les pouvoirs adjudicateurs ayant un montant total annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros HT. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111.3 du code de la commande publique (CCP).

Au 31 décembre 2020, 21 % des 160 collectivités soumises à l'obligation ont adopté un SPASER et seulement 11 des 60 départements (Source : repérage SPASER – RTES, 31/12/2020). Ces schémas comportent les axes principaux suivants : social, environnement, économie responsable/équitable, gouvernance et suivi.

Dès 2015, dans la charte de la commande publique au service de l'économie girondine, le Département s'est engagé à « Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant ».

Le SPASER, adopté par la délibération du 13 avril 2017, est un document opérationnel et annuel de mise en œuvre de cette charte.

Ce schéma propose une stratégie qui repose sur quatre objectifs :

- Traduire les priorités départementales dans l'acte d'achat : insertion des publics, préservation de l'environnement et de la biodiversité, préservation de la santé des girondins, promotion de la Responsabilité Sociétale des Organisations, promotion de l'égalité Femmes - Hommes...
- Définir et rendre compte annuellement des objectifs politiques de la commande publique départementale, dans le cadre du rapport annuel de développement durable
- Améliorer la cohérence entre les dispositifs d'accompagnement internes de la commande publique responsable et la coopération des acteurs
- Diffuser l'expérience du Département vers les autres acheteurs publics de Gironde

Afin d'atteindre ces objectifs stratégiques, 3 axes ont été développés pour l'année 2017 :

1. Poursuivre l'exemplarité de la commande publique départementale en matière de critères environnementaux, de développement des marchés réservés et des marchés d'insertion, et de recours à la clause sociale
2. Partager l'expérience avec les donneurs d'ordre de Gironde, à travers les pactes territoriaux, l'agence Gironde-Ressources, l'accompagnement des acteurs girondins et la participation aux travaux de l'association aquitaine des achats responsables (3AR)
3. Améliorer l'accessibilité de la commande publique aux structures de l'Economie sociale et solidaire (ESS), par la simplification des procédures administratives, les actions de sourcing, et la promotion de la commande publique en s'appuyant sur les têtes de réseaux départementales et régionales.

Ces 3 axes développés pour l'année 2017 ont fait l'objet d'une déclinaison opérationnelle qui n'a pas été actualisée les années suivantes.

Le présent bilan du SPASER sur la période 2017-2020 doit permettre de préparer le renouvellement du SPASER sur la période 2021-2025 tant sur les orientations, les actions et les indicateurs que sur les modalités de gouvernance, de suivi et d'évaluation.

Ce renouvellement sera concomitant au nouveau Plan National d'Achat des Achats Publics Durables (PNAAPD) 2021-2025 dont la publication interviendra courant 2nd trimestre 2021 dans un contexte riche avec la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite « AGECE », 10/02/2020), le Plan de relance et le projet de loi Climat et Résilience.

Synthèse des actions réalisées et des indicateurs

Axe n°1 : Poursuivre l'exemplarité de la commande publique départementale en matière de critères environnementaux, de développement des marchés réservés et des marchés d'insertion, et de recours à la clause sociale

L'exemplarité de la commande publique départementale couvre trois objectifs : l'exemplarité environnementale, le renforcement des heures d'insertion, et le développement des marchés réservés en faveur des structures de l'économie sociale et solidaire, des structures adaptées ou des structures d'insertion.

Les objectifs 2017-2020 du Département s'appuient sur ceux nationaux du PNAAPD 2015- 2020 :

- 25 % des marchés passés chaque année doit comprendre au moins une disposition sociale ;
- 30 % des marchés passés chaque année doivent comprendre au moins une disposition environnementale
- 100 % des marchés doivent faire l'objet d'une analyse approfondie afin de définir si le développement durable peut être pris en compte
 - ⇒ Obligation réglementaire : CCP art. L2111-1 : « *La nature et l'étendue des besoins à satisfaire sont déterminées avec précision avant le lancement de la consultation en prenant en compte des objectifs de développement durable dans leurs dimensions économique, sociale et environnementale* »
- 100 % des produits et services achetés sont des produits à haute performance énergétique, s'ils sont techniquement et durablement compatibles avec les besoins, et si leur coût global est inférieur à celui des produits et services classiques
 - ⇒ Obligation réglementaire pour les marchés globaux de performance (CCP art. R2171-3), marchés relatifs à l'achat de véhicules à moteur (CCP art. R2172-4), et les marchés d'acquisition de construction temporaires (CCP art. R2172-5)

Le bilan quantitatif du PNAAPD 2015-2020 réalisé par le Commissariat Général au Développement Durable fait apparaître un niveau de réalisation inférieur aux objectifs fixés :

- Marchés comprenant au moins une disposition sociale : 10,2% (en nombre) en moyenne sur 5 ans (Objectif : 25 %)
- Marché comprenant au moins une disposition environnementale : 13,6% (en nombre) en moyenne sur 5 ans (Objectif : 30%)

Le bilan quantitatif du SPASER (2017-2020) du département fait apparaître quant à lui comme niveau de réalisation :

- Marché comprenant au moins une disposition sociale : 18.7 %
- Marché comprenant au moins une disposition environnementale : ND

La fiche relative au dossier de consultation des entreprises (DCE) utilisée lors du lancement d'une consultation pour les procédures formalisées a été mise à jour pour prendre en compte les dispositions sociales et environnementales.

A ce jour il n'y a pas d'outil de suivi permettant la collecte et la restitution de données exhaustives, fiables et disponibles. Le taux de marchés comprenant au moins une disposition environnementale ne peut donc être produit.

L'exemplarité environnementale

L'exemplarité environnementale de la commande publique départementale s'exprime dans ses achats de services, de fournitures et dans les investissements à travers 6 préoccupations :

1. Économie circulaire et déchets (prévention, tri, gestion)
2. Transition énergétique (maîtrise de la demande, énergie grise, émissions de gaz à effet de serre (GES), adaptation au changement climatique, stockage CO2, Énergies renouvelables...)
3. Analyse du cycle de vie (écolabels et labels officiels)
4. Impacts sur l'eau, les paysages et la biodiversité
5. Santé environnementale et qualité de l'air intérieur
6. Circuits courts et productions saisonnières et biologiques

Actions réalisées :

- Convention d'engagement volontaire pour les investissements dans la voirie
- Application des référentiels environnementaux pour les bâtiments : cahier des recommandations environnementales et techniques pour la direction des collèges, et référentiel développement durable pour la direction du patrimoine
- Organisation d'un événement promotion de la filière bois
- Exemples de marchés ayant intégré l'exemplarité environnementale par des exigences et/ou des critères de sélection des offres :
 - Plan Collège Ambition 2024 : critères de performance bas carbone E3+ C2, de performance énergétique et de consommation d'eau
 - Fluides : fourniture de gaz et d'électricité avec une part issue d'énergie renouvelable (bio gaz) et 100% de l'électricité bénéficiant de garantie d'origine verte (adhésion groupement de commande régional - SDEEG)
 - Transport des élèves handicapés : critère de part de véhicules à faibles et très émissions et transmission annuelle du bilan GES par les titulaires
 - Mobilier de bureau et scolaire : exigence NF environnement, NF éducation ou NF collectivité
 - Denrées alimentaires du CDEF : lots circuits courts et produits issus de l'agriculture biologique
 - Produits d'entretien : exigence ecocert
 - Récupération et de recyclage des déchets numériques : 100 % de récupération et recyclage des déchets numériques
 - Véhicules : acquisition de véhicules électriques

Le Développement des marchés réservés et des marchés d'insertion

Le recours aux marchés réservés

Le code de la commande publique permet de réserver des marchés à des entreprises adaptées ou à des établissements et services d'aide par le travail, ou à des structures d'insertion par l'activité économique (CCP art L2113.12 à 14).

Sur la base du recensement, le service de la commande publique identifie les projets achats susceptibles de pouvoir être réservés. Préalablement à la réservation d'un marché, une parfaite connaissance de l'offre et de son adéquation aux besoins du Département sont indispensables.

Tableau : Marchés réservés en cours d'exécution par nature d'achat, et par type de structure au Département

	2017	2018	2019	2020
Insertion par l'activité économique (IAE)				
Nombre de marchés	8	31	30	35
Nombres d'heures d'insertion	54 190,50	69 442,35	65 069,00	57 730,13
Dont Mad Collèges et Mad MDSI	34 230,50	50 551,35	42 809,00	39 413,13
Dont Autres marchés	19 960,00	18 891,00	22 260,00	18 317,00
Entreprises adaptées (EA) ou établissements et services d'aide par le travail (ESAT)				
Nombre de marchés	3	3	3	3

Source : OGECOP et DII

Sur la période 2017-2020, le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés d'insertion de la collectivité a été de 246 431.98 heures. Sur la même période, le nombre d'heures d'insertion réalisées dans le cadre des marchés d'insertion par d'autres donneurs d'ordre accompagné par la DII a été de 31 501.30 heures.

Actions réalisées :

- Cibler des segments d'achat (prestation intellectuelles, fournitures, services...) qui s'inscrivent encore rarement dans cette procédure
- Réunions bilatérales avec les directions menées par la direction de l'insertion et de l'inclusion sur la base de recensement avec l'appui de l'INAE pour apporter un éclairage sur l'offre.
- Exemples de marchés réservés à des structures d'insertion par l'activité économique :
 - Marché de service d'insertion et de qualification professionnelle la réalisation de mission de restauration, d'entretien, technique
 - Services d'insertion et de qualification professionnelles - entretien courant de pistes cyclables et voies vertes
 - Services d'insertion et de qualification professionnelles ayant pour support l'activité d'insertion en matière de travaux de maintenance, remplacement, installation de clôtures sur les Espaces Naturels Sensibles
 - Marché d'insertion - Digue des mattes
 - Marché d'insertion - Marché traiteur
 - Marché d'insertion - prestation d'entretien des itinéraires de randonnée
- Exemple de marchés réservés à des entreprises adaptées :
 - Numérisation des archives du Service de l'Environnement et de l'Ecocitoyenneté
 - Prestation de traitement physique de livres neufs pour la bibliothèque départementale de la Gironde
 - Fourniture de tampon

Le recours à l'économie sociale et solidaire

Le code de la commande publique permet de réserver des marchés portant exclusivement sur des services sociaux et autres services spécifiques aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public (CCP art. L2113.15)

Le recours à cette disposition est limité pour le Département au regard de ses missions. L'attribution de marchés à des entreprises de l'économie sociale et solidaire n'est pas obtenue par la mise en œuvre de cette disposition.

Le recours à la clause sociale

Le code de la commande publique permet d'imposer une clause d'exécution portant sur l'emploi des personnes éloignées de l'emploi (CCP art.2112-2).

Sur la base du recensement établi par le service de la commande publique, la direction de l'insertion et de l'inclusion identifie les projets achat susceptibles d'être éligibles à la clause sociale.

Tableau : Marchés attribués à avec une disposition sociale au Département

	2017	2018	2019	2020
Nombre de marchés réservé ou d'insertion notifiés > 90 K€ HT	9	25	3	8
Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT avec une clause sociale	29	65	88	6
Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT	334	347	397	171
Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT hors fournitures	277	293	329	161
Taux de marché comportant une disposition sociale	11,38%	25,94%	22,92%	8,19%
Taux de marché comportant une disposition sociale (hors fournitures)	13,72%	30,72%	27,66%	8,70%

Source : OGECOP et DII

Depuis 2007, le Département de la Gironde met en œuvre le dispositif des clauses. Il a souhaité le renforcer en recherchant à :

- Élargir les publics bénéficiaires (RSA dont les jeunes diplômés, handicap, population à proximité du lieu d'exécution du marché...),
- Veiller à la bonne coordination des actions et des acteurs.
- Cibler des segments d'achat (prestations intellectuelles, fournitures, services...).

Si l'on regarde les années 2017 à 2020, on peut noter que le Département a en moyenne sur ces quatre années, **18.7** % de ses marchés supérieurs à 90 000 euros qui comportent une disposition sociale. Ce taux apparaît comme très supérieur au taux obtenu au niveau national (10.2% en moyenne) sans pour autant atteindre l'objectif fixé de 25% de marchés comprenant au moins une disposition sociale. Si l'on compare les marchés de la collectivité avec une disposition sociale en enlevant les marchés de fournitures, le taux de marché « clausé » passe de 18.7% à une moyenne de **22** %.

On peut donc considérer que le Département de la Gironde obtient de bons résultats puisque le taux de marchés comprenant au moins une disposition sociale se situe au-dessus de la moyenne nationale même s'il reste en deçà de l'objectif du PNAAPD de 25 %.

A cela, il faut indiquer que la nature ou l'architecture de certains de nos marchés départementaux ne correspondent pas forcément à des projets ou supports permettant de mettre en œuvre une disposition sociale. Ainsi, de nombreux marchés (presque 200 sur les quatre années passées) correspondent à des marchés de fournitures (carburant, vaccins, enrobés, mobiliers, denrées alimentaires).

Il existe également de nombreux marchés subséquents qui ne sont pas souvent adaptés à la mise en œuvre d'une disposition sociale.

Enfin, on peut également constater qu'en fonction de la façon dont les projets sont appréhendés et conçus, ils peuvent soit augmenter le nombre de marchés avec une clause sociale soit le réduire. En effet, un marché de conception réalisation va par exemple générer un volume financier conséquent et un volume d'heures d'insertion important. Pour autant, cela ne représentera qu'un seul marché supérieur à 90 000 euros, là où un marché alloti en aurait représenté plus d'une dizaine. De la même manière, un marché peut correspondre à des volumes financiers considérables sans pour autant nécessiter une part de main d'œuvre conséquente dans son exécution (c'est le cas notamment des équipements de cuisine dans les collèges). Ainsi, si l'on note que la majeure partie des marchés de travaux comportent une disposition sociale et que les marchés de fournitures ne sont pas toujours adaptés à la mise en œuvre d'une disposition sociale, on peut dégager des axes de progrès sur les marchés de prestations intellectuelles et les marchés de service.

Pour autant, le nombre d'heure d'insertion généré par ces marchés publics ne cessent de progresser au plan départemental (74 000 heures de travail en 2017, 105 000 heures de travail en 2020). Ces heures de travail permettent de soutenir les structures d'insertion par l'activité économique (en moyenne 50 par an obtiennent des heures d'insertion) et génèrent plus de 2 millions d'euros par an pour ces associations d'insertion. Ces heures de travail permettent également à plus de 400 personnes par an (dont 30 à 35 % d'allocataires RSA) d'obtenir un salaire et une expérience professionnelle dans des projets qui structurent les territoires. Ces mises en relation entre activité de production et publics en insertion permettent en moyenne à 25 % d'entre eux d'obtenir un emploi durable (31 % en 2020). Cela démontre l'intérêt d'une commande publique ambitieuse.

Axe n°2 : Partager l'expérience avec les donneurs d'ordre de Gironde, à travers les pactes territoriaux, l'agence Gironde-Ressources, l'accompagnement des acteurs girondins et la participation aux travaux de l'association aquitaine des achats responsables

Pour partager l'expérience avec les donneurs d'ordre de la Gironde, le Département a recherché à :

- Sensibiliser les communes à la prise en compte de l'environnement, du paysage, de la santé environnementale et de la transition énergétique
- Accompagner l'insertion de clauses sociales dans les marchés publics
- Promouvoir des outils méthodologiques, tels que les kits girondins « circuits courts et restauration scolaire » et « cartable sain et durable »

Partenariat avec l'association aquitaine des acheteurs responsables (3AR)

L'association aquitaine des acheteurs responsables constitue le principal vecteur de partage de l'expérience avec les donneurs d'ordre de Gironde.

Créée en décembre 2012, cette association regroupe des organismes publics (conseils départementaux, communes, intercommunalités, conseil régional) et privés (ex : groupe La Poste) et son objet consiste à accompagner ses membres dans la mise en œuvre d'achats responsables, notamment par le biais d'actions de sensibilisation et de formation, ainsi que de partage d'expériences et de mise en commun et de valorisation de bonnes pratiques.

Le Département s'est fortement impliqué dans l'animation et la gouvernance de ce réseau, dont il assure la présidence depuis mars 2016.

Sensibilisation des communes à la prise en compte de l'environnement dans les marchés publics

L'aide aux communes et aux structures intercommunales soumet certaines interventions à des critères environnementaux ou à la clause d'insertion sociale (délibération de décembre 2006). Les collectivités sont accompagnées par les services instructeurs pour décliner ces critères, ou par Gironde Ressources pour élaborer les marchés. Toutefois, l'accompagnement s'est peu développé sur les priorités du SPASER.

Groupement de commande Cocon 33

Le Département a initié et coordonné un groupement de commande pour l'isolation des combles perdus des bâtiments publics. Pour la simplification des démarches administratives pour les collectivités, le Département a assuré la maîtrise d'ouvrage déléguée des travaux et la coordination de la valorisation des Certificats d'Économie d'Énergie. Deux marchés ont été conclus : maîtrise d'œuvre (2 lots), travaux d'isolation et connexes (2 lots).

Réunissant 61 maîtres d'ouvrage publics, le groupement a permis d'isoler 32.400 m² de combles, 186 bâtiments, pour un montant de travaux de 471.000 € et 75.000 € pour la maîtrise d'œuvre.

Les recettes générées par les primes CEE s'élèvent à 147.660 € soient 31% du montant des travaux. A l'issue des travaux, la consommation moyenne de cet ensemble de bâtiments pourrait être réduite de 15%, soit une économie d'énergie estimée de 580 MWh pour le poste « chauffage ». 73% des bâtiments isolés ont eu recours à un combustible fossile pour le chauffage, soit près de 78% de la surface isolée.

Accompagnement des donneurs d'ordre de la Gironde par la direction de l'insertion et de l'inclusion :

Fort de son expérience en terme de développement du dispositif des clauses sociales, le Département a mis son ingénierie au service d'autres donneurs d'ordre. Il peut s'agir de communes, communautés de communes qui ne disposent pas toutes d'un service marché et ou d'un service d'insertion en capacité d'accompagner le processus de mise en œuvre de la clause. Il peut s'agir de services de l'Etat (Direction Régionale des Infrastructures, DREAL, ministère de la défense...), d'opérations de la SNCF, d'opérations du Conseil Régional d'Aquitaine. Le Département a organisé un partenariat avec les PLIE de Gironde qui permet aujourd'hui d'accompagner tout donneur d'ordre (public comme privé) quel que soit son lieu d'intervention en Gironde. Ainsi, entre 2017 et 2020, l'équipe de la clause sociale du Département a accompagné en moyenne 20 donneurs d'ordre par an pour plus de 300 opérations. Cet accompagnement individualisé a pris de l'ampleur puisque le nombre d'heures réalisées a plus que doublé en passant entre 2017 et 2020 de 57 579 à 145 506 heures.

Quelques exemples d'intervention de l'équipe clause sociale pour illustrer le travail mené :

- Le bailleur social Gironde Habitat s'est organisé en créant une cellule d'ingénierie sociale et par le travail étroit mené avec l'équipe clause sociale du Département a généralisé l'utilisation du dispositif des clauses sociales dans ses marchés. Cela concerne la rénovation et la construction neuve mais également des marchés de services et d'insertion.
- La délégation de service public Gironde numérique : a lancé une consultation prévoyant le déploiement de la fibre optique en Gironde en intégrant des clauses sociales sur un volet formation et sur un volet plus classique d'exécution du marché. Ce projet débuté en 2018 prévoit la réalisation de 210 000 heures d'insertion. A fin 2020, 157 750 heures sont d'ores et déjà réalisées.
- Des heures d'insertion dans des contrats de droit privé avec l'entreprise VALOREM pour la pose de panneaux photovoltaïques dans le Médoc, avec l'entreprise HERMES

Ces accompagnements (informations sur le dispositif clause sociale, calcul des heures clausées, conseil sur la sécurisation du marché, appui aux entreprises, recherche des futurs salariés en insertion, suivi et contrôle de la bonne réalisation de la clause) ont ainsi permis de réaliser 376 100 heures de travail en quatre ans correspondant à 240 Equivalents temps plein.

Axe n°3 : Améliorer l'accessibilité de la commande publique aux structures de l'ESS, par la simplification des procédures administratives, les actions de sourçage, et la promotion de la commande publique en s'appuyant sur les têtes de réseaux départementales et régionales.

Le code de la commande publique permet de réserver des marchés portant exclusivement sur des services sociaux et autres services spécifiques aux entreprises de l'économie sociale et solidaire ou à des structures équivalentes, lorsqu'elles ont pour objectif d'assumer une mission de service public (CCP art. L2113.15).

Pour accompagner les structures de l'ESS dans l'accès à la commande publique, le Département a recherché à :

- Recenser l'offre des structures de l'ESS via leurs organisations professionnelles, pour mieux connaître l'offre structurée de leurs adhérents
- Sensibiliser à la commande publique par des rencontres organisées avec leurs organisations professionnelles
- Définir les modalités de recensement de l'offre sur le nouveau portail gironde.fr

Partenariat avec la Chambre régionale de l'économie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine (CRESS NA)

Depuis 2017, mise en œuvre dans le cadre de la convention de partenariat avec la CRESS, d'un axe de travail visant à favoriser le développement des achats responsables en lien avec les organisations de l'ESS.

Membre associé du réseau 3AR, la CRESS est impliquée dans les projets visant à développer les achats socialement responsables en Nouvelle-Aquitaine.

Actions réalisées :

2017 :

- Modélisation de l'outil ESSpresso (rendez-vous d'affaires dédiés aux acteurs de l'ESS et aux entreprises locales) et essaimage : 2 ESSpresso organisés en Gironde (Bordeaux et Lormont) et 1 ESSpresso spécial culture (Bordeaux).
- Participation à un groupe de travail sur la consommation Responsable avec le RIM, INAE, GRAINE, le RADSI et Terre de Liens, ayant pour objectifs :
 - Faciliter les coopérations économiques entre acteurs de l'ESS notamment autour de la promotion des produits et services proposés par les entreprises de l'ESS
 - Regrouper et fédérer les acteurs de l'ESS pour structurer l'offre sur les territoires en s'appuyant sur les réseaux
 - Donner de la visibilité à l'offre ESS sur les territoires

2018 :

- Organisation d'une rencontre dans le cadre du Mois de l'ESS (22/11/2018) pour promouvoir et valoriser les achats responsables auprès des acheteurs publics : 50 participants, dont 9 intervenants, 5 organisateurs.

2019 :

- Réalisation d'une étude sur l'ESS dans le champ de la transition énergétique et écologique en partenariat avec l'ADEME (repérage des acteurs)
- Réalisation d'un Espresso Économie Circulaire dans le cadre du Forum national de l'ESS et de l'Innovation sociale à Niort.
- Poursuite du travail de sourcing avec le réseau 3AR.

2020 :

- Organisation le 01/12/2020, en partenariat avec le Département (SCP et ESS), la CRESS et 3AR d'une matinée dédiée à la commande publique responsable, autour de 2 temps :
 - un webinaire de sensibilisation aux achats publics responsables
 - un ESSpresso (temps de rencontres virtuels entre acheteurs publics et organisations de l'ESS)

9 acheteurs y ont participé (Département de la Gironde, Préfecture région Nouvelle-Aquitaine, Bordeaux Métropole, Région Nouvelle-Aquitaine, Poste Immo, SNCF) et 21 entreprises de l'ESS participantes.

Au-delà des structures de l'ESS, la collectivité s'engage auprès des opérateurs girondins pour améliorer ses relations avec eux mais aussi entre eux notamment pour les sous-traitants. Ainsi à l'initiative de la collectivité et en partenariat avec les organisations professionnelles des secteurs du bâtiment et des travaux publics une charte de fonctionnement « Relation fournisseur - sous traitant - Conseil départemental » a été signée.

Synthèse de la gouvernance, du suivi et d'évaluation du SPASER

Le bilan qualitatif du Plan national des achats publics durables (2015-2020) réalisé par le Commissariat Général au développement durable (sur la base d'une enquête menée au 1^{er} semestre 2020) est le suivant :

- Points positifs :
 - A permis de fédérer les acteurs de la commande publique vers des mêmes objectifs et définitions
 - A permis d'orienter les choix des acteurs et de développer la recherche autour de la commande publique durable
- Points à améliorer :
 - Des actions plus détaillées qui s'adaptent aux spécificités de chacun
 - Des actions plus concrètes et opérationnelles
 - Un suivi et une animation du plan renforcés

L'état des lieux des SPASER réalisé par le RTEs (janvier 2020) met en exergue les conditions à réunir pour tendre vers des achats publics durables :

- Une volonté politique forte indispensable pour convaincre, au-delà des personnes déjà sensibilisées, de changer les pratiques avec un pilotage politique partagé et transversal
- Une co-construction du SPASER tant en externe qu'en interne
- Une organisation interne pour s'assurer de la mobilisation en interne, de la coordination en externe.

Le Département s'est doté d'un SPASER prenant en compte les achats durables sur l'ensemble des axes : social, environnemental et économique. Chaque axe a été décliné avec des objectifs, des actions et des indicateurs.

L'ambition politique est présente et de nombreuses actions ont été construites et mises en œuvre sur l'ensemble des axes.

La multiplicité des objectifs stratégiques et opérationnels a rendu complexe la mise en œuvre et le suivi du SPASER.

L'absence de système d'information achat ne permet pas d'obtenir des données exhaustives, fiables et disponibles.

L'absence de direction/service identifié en charge du SPASER et par conséquent de ressources dédiées rend difficile l'animation d'un réseau. Le service de la commande publique assure actuellement cette mission.

Perspectives SPASER 2021-2025

Le travail collaboratif entre le service de la commande publique, la direction de l'environnement, la direction de l'insertion et de l'inclusion, la direction des coopérations et développement des territoires, et la mission Agenda 21 pour la réalisation de ce bilan s'est poursuivi pour esquisser les perspectives du SPASER 2021-2025.

Ces perspectives sont aussi à mettre en lien avec les travaux en cours du groupe de travail « Commande publique responsable et neutralité carbone » animé par la direction de l'environnement dans le cadre de la thèse de Mme Vanderlinden.

Systematiser pour chaque achat les objectifs de développement durable

Le renouvellement du SPASER du Département sera concomitant au nouveau Plan National d'Achat des Achats Publics Durables (PNAAPD) 2021-2025 dont la publication interviendra courant 2nd trimestre 2021 dans un contexte riche avec la mise en œuvre de la loi relative à la lutte contre le gaspillage et l'économie circulaire (dite « AGEC », 10/02/2020), le Plan de relance et le projet de loi Climat et Résilience.

Au niveau du Département, le SPASER doit s'inscrire dans la stratégie de résilience, l'Agenda 2030, l'ambition de neutralité carbone en 2050 et les engagements en terme d'égalité et de diversités et plus globalement dans 17 Objectifs de Développement Durable.

Pour atteindre les objectifs nationaux et les engagements de la collectivité, les objectifs de développement durable devront être posés lors de chaque achat. Pour cela les actions suivantes pourraient être menées :

- Par segment d'achat, identifier les objectifs nationaux et départementaux et déterminer les actions à mettre en œuvre
- Amener les directions vers l'atteinte des objectifs par un accompagnement dès l'élaboration des besoins, connaissance permise par le système d'information achat SIS- marché à partir de 2022

Développer la transversalité interne et externe

- Environnement

Renforcer l'accompagnement des directions sur l'axe environnement dès la phase d'expression du besoin par une action transversale DE-DASJ/SCP/CPA-Mission Agenda 21 avec l'appui des têtes de réseau (3AR) pour développer les dispositions environnementales sur les segments d'achat des fournitures et des services.

- Handicap

Développer le recours aux marchés réservés en faveur des entreprises adaptées et des entreprises et service d'aide par le travail en identifiant l'offre existante. Un travail avec les têtes de réseaux (ex : GESAT) permettrait de cibler les segments d'achat éligibles.

- Insertion des personnes éloignées de l'emploi

Maintenir l'accompagnement des directions lors du recensement et dès la phase d'expression du besoin en matière de clause sociale et de marchés d'insertion par une action transversale DII-DASJ/SCP/CPA avec l'appui des têtes de réseaux (INAE).

- Economie sociale et solidaire

Poursuivre les actions tant vers les pouvoirs adjudicateurs que les entreprises de l'ESS pour l'accès à la commande publique (rencontre business ESSpresso, webinaires,...) par une action transversale DCDT-DASJ/SCP/CPA en partenariat avec la CRESS NA

De façon transversale, développer le partage d'expérience interne et externe sur la mise en œuvre du SPASER avec l'ensemble des acteurs du processus achat (bénéficiaires, prescripteurs, acheteurs, conseillers marchés et rédacteurs).

Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi

Il s'agit de renforcer le pilotage politique du SPASER et assurer la mobilisation en interne :

- Déterminer la participation des acteurs externes à la co-construction du SPASER 2021-2025 (ex : 3AR, CRESS NA, INAE,...)
- Rattacher le SPASER au COPIL achat et identifier le(s) élus référent(s)
- Identifier la direction/service en charge du SPASER et les moyens alloués
- Inciter les directions à contribuer aux objectifs du SPASER (lien avec le budget climat)

Il convient de développer l'évaluation et le suivi du SPASER :

- Co-construire des indicateurs en lien avec les directions intervenant sur les différents axes : direction de l'insertion et l'inclusion (social), direction de l'environnement et mission Agenda 21 (environnement), direction des coopérations et développement des territoires (ESS)
- Intégrer les besoins d'indicateurs du SPASER lors de la conception de SIS-marchés pour obtenir des données exhaustives, fiables et disponibles.

Annexe 1 : Résultats des indicateurs du SPASER 2017-2020

Libellé de l'indicateur	Objectif	Mode de calcul	Responsable de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs généraux							
Achat passé comprenant au moins une disposition environnementale	30%	Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT avec une disposition environnementale / Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT	SCP			non disponible	
Achat ayant fait l'objet d'une analyse approfondie afin de définir si le développement durable peut être pris en compte	100%	Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT ayant fait l'objet d'une analyse approfondie afin de définir si le développement durable peut être pris en compte / Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT	SCP	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire
Achat de produits et services achetés à haute performance énergétique, si ils sont techniquement et durablement compatibles avec les besoins, et si leur coût global est inférieur à celui des produits et services classiques	100%	Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT à haute performance énergétique, si ils sont techniquement et durablement compatibles avec les besoins, et si leur coût global est inférieur à celui des produits et services classiques / Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT	SCP	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire	Obligation réglementaire
Achat passé comprenant au moins une clause sociale	25%	Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT avec une clause sociale / Nombre de marchés notifiés > 90 K€ HT	DII/SCP	11,38%	25,94%	22,92%	8,19%
Indicateurs de réalisation							
Volet 1. Exemplarité de la commande publique responsable départementale							
Formation des rédacteurs-marché aux achats responsables (50%)	50%	Nombre de rédacteur marchés formés aux achats responsables	SCP	6	6	12	13
Marchés intégrant des spécifications environnementales par nature d'achat		Nombre de marchés intégrant des spécifications environnementales par nature d'achat	SCP			non disponible	
Achat bio et circuits courts dans les marchés alimentaires (en % et en montants par rapport aux lots conventionnels équivalents)		% et montants des achats bio et en circuits courts par rapport aux achats conventionnels équivalents dans les marchés alimentaires	SCP	pas de marchés lancés	pas de marchés lancés	pas de marchés lancés	Achats bio : 15,7% du nombre de lots et 10,7% en montant du nombre de lots, Circuits courts : 37% du nombre de lots et 28% du nombre de lots
Nombre de constructions nouvelles ou de réhabilitations lourdes inscrites dans la démarche Energie Positive et Carbone restreint			SCP				Cf annexe 2 du bilan SPASER 2017-2020
Achat de mobilier labellisé NF Environnement, NF Education, NF Collectivités		Montant des achats de mobilier labellisé NF Environnement, NF Education, NF Collectivités	SCP	1,06 M€	0,9 M€	1,03 M€	0,37
Marchés clauseés, par nature d'achat (travaux, services, fournitures)		Nombre de marchés intégrant des clauses sociales par nature d'achat	DII	29	65	88	6
Marchés réservés par nature d'achat, et par type de structure (IAE, handicap, autre ESS)		Nombre de marchés réservés par nature d'achat, et par type de structure (IAE, handicap, autre ESS)	SCP	IAE : 6 Handicap : 3	IAE : 22 Handicap : 3	3	IAE : 5 Handicap : 3
Marchés de travaux sur le patrimoine départemental supérieurs à 90.000 € HT clauseés		Nombre de marchés de travaux notifiés > 90 K€ HT sur le patrimoine départemental comportant une clause sociale	DII/SCP	4	3	43	2
Volet 2. Transfert de l'expérience auprès des collectivités de rattachement							
Nombre de collectivités sensibilisées pour le transfert d'expériences par type d'achat (CAB, CAE, restauration collective...)			3AR, DCDT (alimentation)			non disponible	
Nombre de donneurs d'ordre accompagnés pour l'insertion d'une clause sociale ou marché réservé			DII	20	16	21	23
Nombre d'heures d'insertion réalisées (global, par politique, par nature d'achat) autres donneurs d'ordres			DII	57 579	78 052	138 152	145 506,64
Volume financier des marchés clauseés, réservés et d'insertion autres donneurs			DII	114 953 396 €	69 573 553 €	103 123 697 €	97 497 045 €
Volet 3. Accompagnement des structures ESS, IAE et à la commande publique							
Nombre de structures de l'ESS, IAE, et Handicap sensibilisées à la commande publique			Mission ESS (INAE, 3AR, CRESS NA)				ESS : 21

Libellé de l'indicateur	Objectif	Mode de calcul	Responsable de l'indicateur	2017	2018	2019	2020
Indicateurs de résultat							
<u>Volet 1. Exemplarité de la commande publique responsable départementale</u>							
Nombre d'heures d'insertion réalisées (global, par politique, par nature d'achat)			DII	74272	96158	85759	105133
Volume financier des marchés clausés, réservés et d'insertion			DII (clausés) et SCP (réservés)	36 446 270 €	38 591 269 €	253 991 287 €	13 176 091 €
Nombre de bâtiments inscrits dans la démarche Energie Positive et Carbone Restreint suite aux études préalables			SCP Contributeurs : DP et DC	Cf annexe 2 du bilan SPASER 2017-2020			
Part des énergies vertes achetées en 2017 (DP – DC)		Groupeement de commande énergie électrique (Coordination SDEEG)	SCP Contributeurs : DP et DC	Electricité : 100%	Electricité : 100% Biogaz (DC) : 10%	Electricité : 100% Biogaz (DC) : 10%	Electricité : 100% Biogaz (DC) : 10%
Nombre d'installation d'énergies renouvelables créés (et puissance)			SCP	non disponible			
Part des marchés attribués à des structure de l'ESS		nombre de marchés attribués à des structures de l'ESS/ nombre de marchés attribués	SCP	non disponible			
Indicateurs d'impact							
<u>Volet 1. Exemplarité de la commande publique responsable départementale</u>							
Bilan environnemental annuel de SEVE (GES évités, déchets évités...)			DI	voir rapport BEGES			
Bilan environnemental de la démarches Energie Positive et Carbone restreint dans les bâtiments			/	non disponible			
Suivi des publics bénéficiaires des heures d'insertion		Nombre total de salariés clausés dont allocataires RSA	DII	357 dont 169 RSA	358 dont 142 RSA	323 dont 119 RSA	470 dont 156 RSA
Taux de BRSA sur le public accompagné			DII	47,34%	39,66%	36,84%	33,19%
Taux retour emploi durable			DII	23%	NC	31%	en cours

Annexe 2 : Constructions nouvelles ou réhabilitations lourdes inscrites dans la démarche Energie Positive et Carbone restreint

Collège E. Dupaty, Blanquefort

Collège de Belcier, Bordeaux

Collège E. Vaillant, Bordeaux

Collège J. Jaurès, Cenon

Collège Ginko

Collège Le Haillan

Collège du Pian Médoc

Collège de Lussac

Collège de Marsas

Collège J. Ferry, Mérignac

Collège de Saint Selve

Collège- Lycée du Barp

La commande publique départementale
au service de l'économie girondine

Schéma de promotion des achats socialement et écologiquement responsables

- - -

2021-2025

Editorial

Depuis 2015, l'exemplarité en matière de commande publique est l'une des priorités du Conseil départemental de la Gironde. Ainsi plusieurs textes ont été approuvés démontrant cet engagement : charte de la commande publique au service de l'économie girondine, schéma de promotion des achats socialement et économiquement responsables (SPASER), charte relation fournisseur – sous-traitant – conseil départemental, charte relations fournisseurs responsables, et dernièrement la charte partenariale pour la relance de l'économie girondine dans les secteurs du bâtiment et des travaux publics.

Ces documents fixent les objectifs principaux de la politique Achat de la collectivité, tout en privilégiant le dialogue et la concertation régulières avec les acteurs économiques locaux :

- Faciliter l'accès des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) girondines à la commande publique ;
- Promouvoir l'achat durable, responsable et innovant ;
- Améliorer la performance économique de nos achats en recherchant le meilleur rapport qualité / prix.

Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national des achats durables. A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ce nouveau schéma fixe les ambitions suivantes :

1. Systématiser les achats « compatibles » avec les objectifs de développement durable
2. S'engager dans une démarche collective et responsable
3. Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental.

Le Président du Conseil départemental

Jean-Luc GLEYZE

Conseiller départemental

du canton Sud-Gironde

Table des matières

Introduction.....	4
Ambition n°1 : à l'horizon 2025... Systématiser les achats ODD compatibles.....	6
Axes environnementaux.....	7
Achats respectueux de la santé de tous.....	8
Achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité.....	9
Achats contribuant à réduire l'impact de la collectivité sur le climat.....	10
Achats favorisant l'économie circulaire	11
Axes sociaux.....	12
Achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi	13
Achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap	13
Achats soucieux de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations	14
Axes économiques	15
Achats soutenant l'économie des territoires	16
Achats favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs.....	16
Ambition n°2 : à l'horizon 2025...S'engager dans une démarche collective et responsable	17
Ambition n°3 : à l'horizon 2025...Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental	18

Introduction

L'article 13 de la loi relative à l'économie sociale et solidaire (loi n°2014-856 du 31 juillet 2014) a créé l'obligation d'adopter un schéma de promotion des achats publics socialement et écologiquement responsables (SPASER).

Ce schéma a été rendu obligatoire (décret n° 2015-90 du 28 janvier 2015) pour les pouvoirs adjudicateurs ayant un montant total annuel d'achat supérieur à 100 millions d'euros HT. La loi « climat et résilience », d'août 2021, a renforcé les obligations des collectivités en matière de SPASER en rendant obligatoire la mise en ligne de ce schéma sur le site de la collectivité ainsi que la publication d'indicateurs. Ces dispositions ont été reprises aux articles L.2111-3 et D.2111.3 du code de la commande publique (CCP).

Dès 2017, le département de la Gironde s'est doté d'un SPASER. Le bilan de ce SPASER 2017-2020 a été dressé. Il en ressort trois axes d'améliorations :

- Systématiser pour chaque achat les objectifs de développement durable
- Développer la transversalité interne et externe
- Renforcer l'animation, la gouvernance, l'évaluation et le suivi

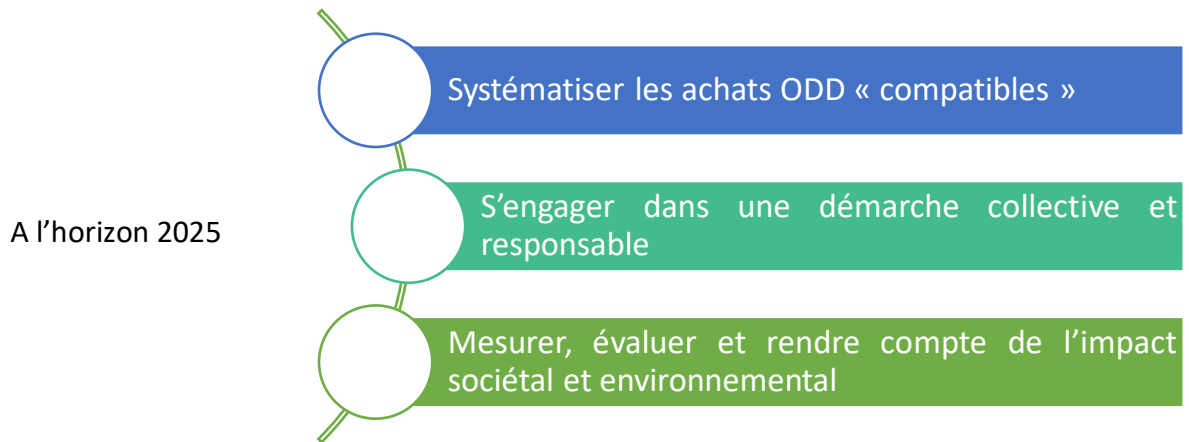
Le renouvellement du SPASER pour la période 2021-2025 s'inscrit dans les orientations du nouveau Plan national et des achats durables.

A l'horizon 2025, 100% des marchés notifiés au cours d'une année comprendront au moins une disposition environnementale et 30% comprendront au moins une disposition sociale.

Ces objectifs ambitieux emportent des conséquences importantes pour les acteurs publics locaux (montée en puissance du processus achat, orientations du budget de la collectivité), ainsi que pour le tissu socio-économique (adaptation de l'offre des opérateurs économiques des territoires girondins).

Ce nouveau schéma est le fruit d'un travail transversal entre le service de la commande publique, la direction de l'environnement, la direction de l'insertion et de l'inclusion, la direction des coopérations et développement des territoires, et la mission Agenda 21. Il a été partagé au sein de la collectivité notamment à travers le Comité de pilotage Achat et le Club achat. En externe, les chambres consulaires (Chambre de commerce et d'industrie de Bordeaux-Gironde et Chambre des métiers et de l'artisanat de Gironde), des fédérations des secteurs du bâtiment et des travaux publics (Fédération française du bâtiment, Fédération des travaux publics, Confédération de l'Artisanat et des Petites Entreprises du Bâtiment), et nos partenaires (Association Aquitaine des acheteurs publics responsables 3AR, association dédiée au développement de l'Insertion par l'Activité Économique INAE, Chambre régionale de l'Economie sociale et solidaire de Nouvelle-Aquitaine) ont été consultés.

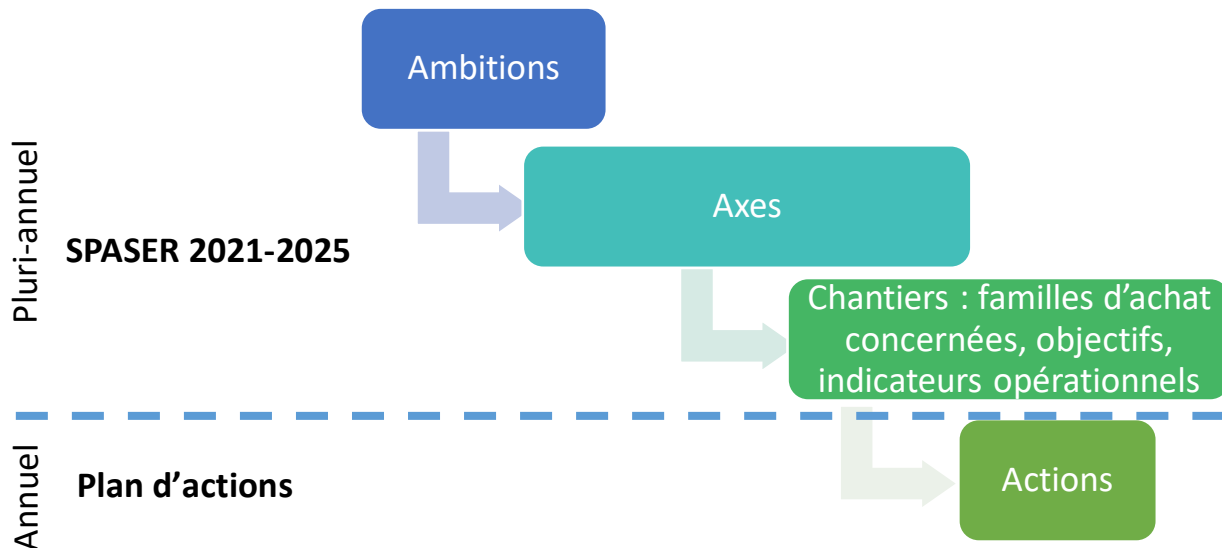
Il s'agit d'une feuille de route se traduisant par une démarche collective et responsable, opposable en interne et donnant lieu à un plan d'actions annuel. Elle fixe les ambitions suivantes :



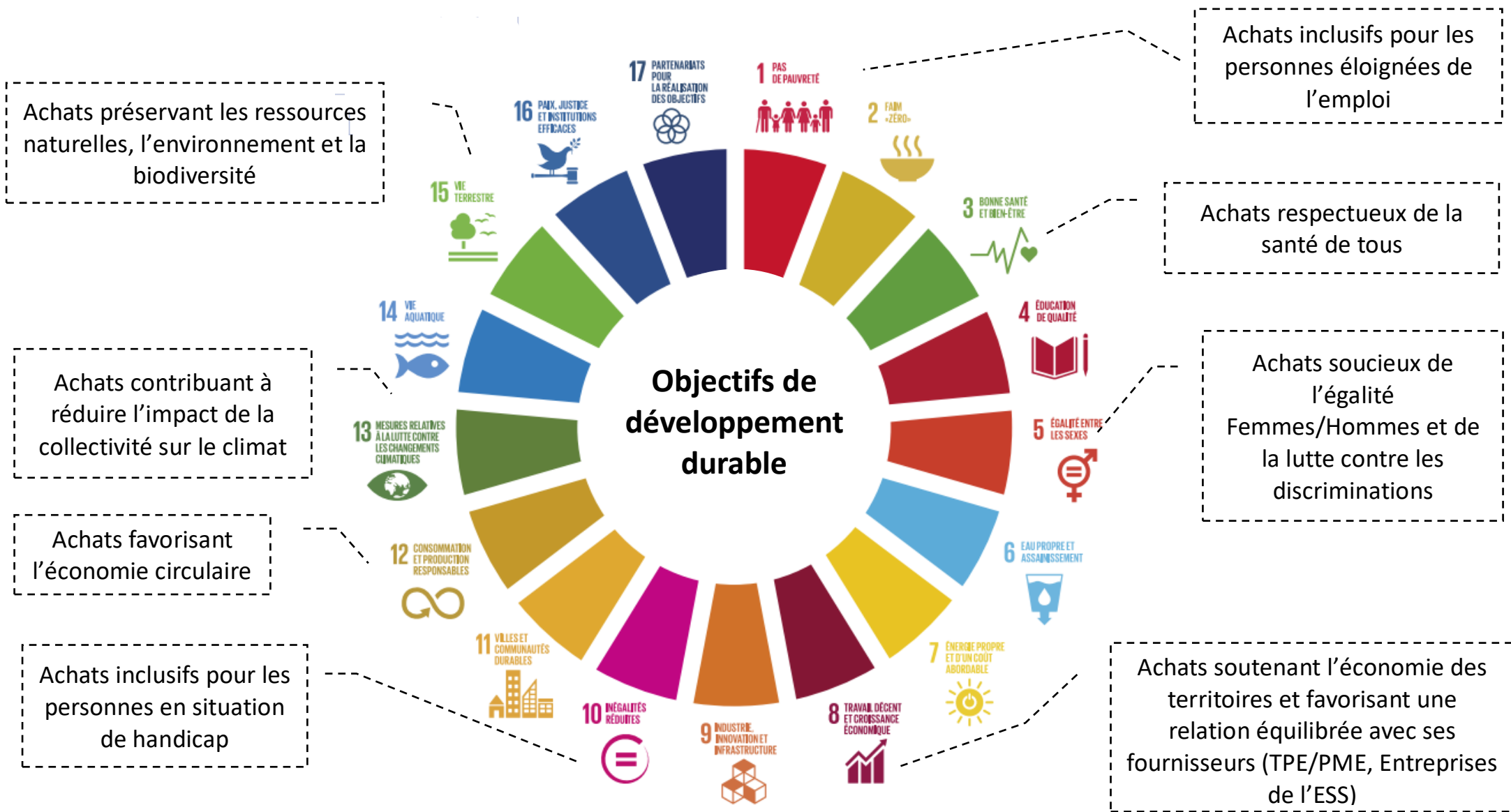
Pour assurer le suivi quantitatif de ce schéma, il sera publié annuellement les indicateurs stratégiques suivants :

- marchés notifiés au cours d'une année comprenant au moins une disposition environnementale
- marchés notifiés au cours d'une année comprenant au moins une disposition sociale.

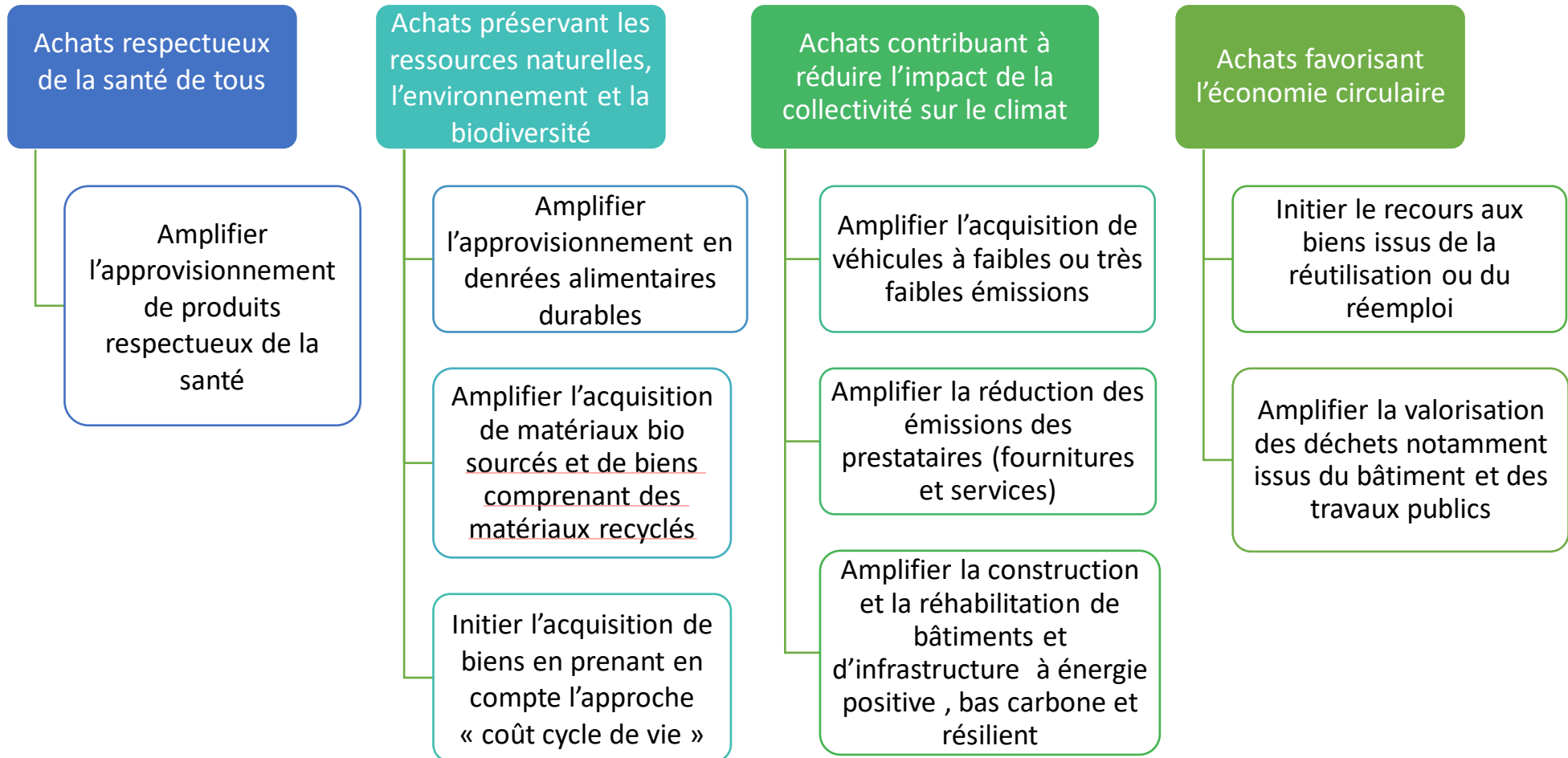
Ce nouveau schéma détaille par ambitions les chantiers à réaliser en fixant les familles d'achat concernés, les objectifs et les indicateurs opérationnels.



Ambition n°1 : à l'horizon 2025... Systématiser les achats ODD compatibles



Axes environnementaux





Achats respectueux de la santé de tous

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
<p>Amplifier l'approvisionnement de produits respectueux de la santé</p>	<p>C3 - Entretien des locaux C4 - Vêtements et articles textiles C6 – Mobilier D1 – Mobilier scolaire K2 - Prestations de travaux récurrents bâtiment K7 - Fournitures, matériels et équipements divers L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments</p>	<p>ND</p>	<p>% de marchés exigeant le recours à des écolabels et /ou étiquettes qualité de l'air % de marchés sans phrases de risques ou de danger</p>



Achats préservant les ressources naturelles, l'environnement et la biodiversité

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'acquisition de matériaux bio sourcés et de biens comprenant des matériaux recyclés	Familles d'achat listées dans le décret d'application de l'art.58 de la loi AGEC	Objectifs fixés dans le décret d'application de l'art58 de la loi AGEC	% des dépenses de biens comportant des matériaux recyclés
	L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Matériaux biosourcés ou bas-carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et des constructions	% des bâtiments construits ou réhabilités comportant des matériaux biosourcés ou bas carbone
Amplifier l'approvisionnement en denrées alimentaires durables	C1 Restauration et alimentation (denrées et prestation de traiteurs)	50% de produits durables et de qualité dont au moins 20% de produits bio dans les services de restauration collective	% de produits durables et de qualité % de produits bio
Initier l'acquisition de biens en prenant en compte l'approche « coût cycle de vie »	B1 – véhicules B2 – navires B3 – autres moyens de transports C1 Restauration et alimentation (équipements) C8 - Fournitures, matériels et équipements divers L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments L5 - Fournitures ,matériels et équipement travaux M1 - Télécommunications M3 - Matériels informatiques M5 - Poste de travail	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'approche « coût cycle de vie »



Achats contribuant à réduire l'impact de la collectivité sur le climat

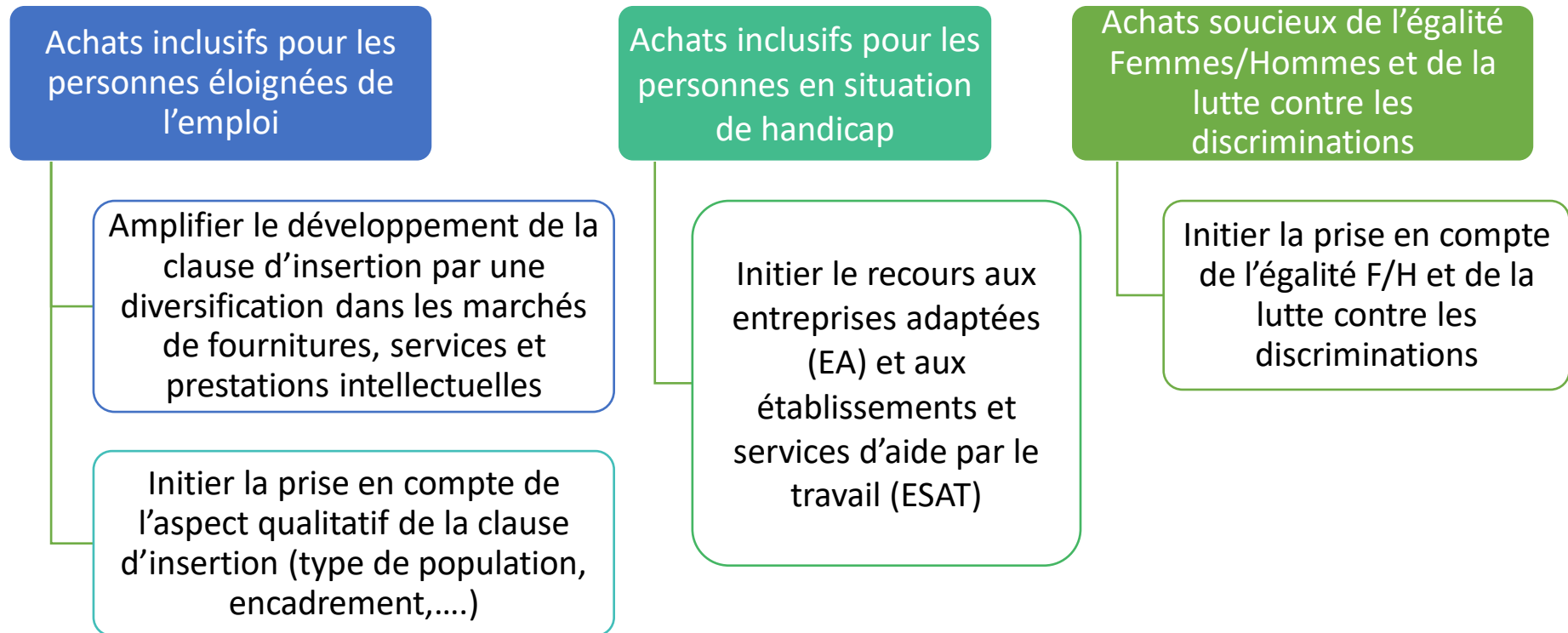
Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'acquisition de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions	B1 – véhicules B2 – navires B3 – autres moyens de transports L5 - Fournitures ,matériels et équipement travaux	Neutralité carbone	% de moyens de transport à faibles ou très faibles émissions dans chaque parc
Amplifier la réduction des émissions des biens et services	Toutes fournitures et prestations de services	Neutralité carbone	% des intrants dans le BEGES liées aux fournitures et services % des biens supérieur ou égal à la catégorie B étiquette énergie(*)
Amplifier la construction et la réhabilitation de bâtiments et d'infrastructures à énergie positive, bas carbone et résilient	L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Un patrimoine départemental 100% résilient	% bâtiments et d'infrastructures à énergie positive, bas carbone et résilient
Amplifier l'approvisionnement en circuit court	C1 Restauration et alimentation (denrées et prestation de traiteurs) L1 - Opérations de travaux individuelles bâtiments	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'approvisionnement en circuit court



Achats favorisant l'économie circulaire

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Développer le recours aux biens issus de la réutilisation ou du réemploi	Familles d'achat listées dans le décret d'application de l'art.58 de la loi AGECE	Objectifs fixés dans le décret d'application de l'art58 de la loi AGECE	% des dépenses relatives à des biens issus de la réutilisation et du réemploi
Développer la valorisation des déchets notamment issus du bâtiment et des travaux publics	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés prenant en compte la valorisation des déchets

Axes sociaux





Achats inclusifs pour les personnes éloignées de l'emploi

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier le développement de la clause d'insertion par une diversification dans les marchés de fournitures, services et prestations intellectuelles	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés incluant une clause d'insertion par nature d'achat
Initier la prise en compte de l'aspect qualitatif de la clause d'insertion (type de population, encadrement,...)	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés incluant un critère relatif à la clause d'insertion



Achats inclusifs pour les personnes en situation de handicap

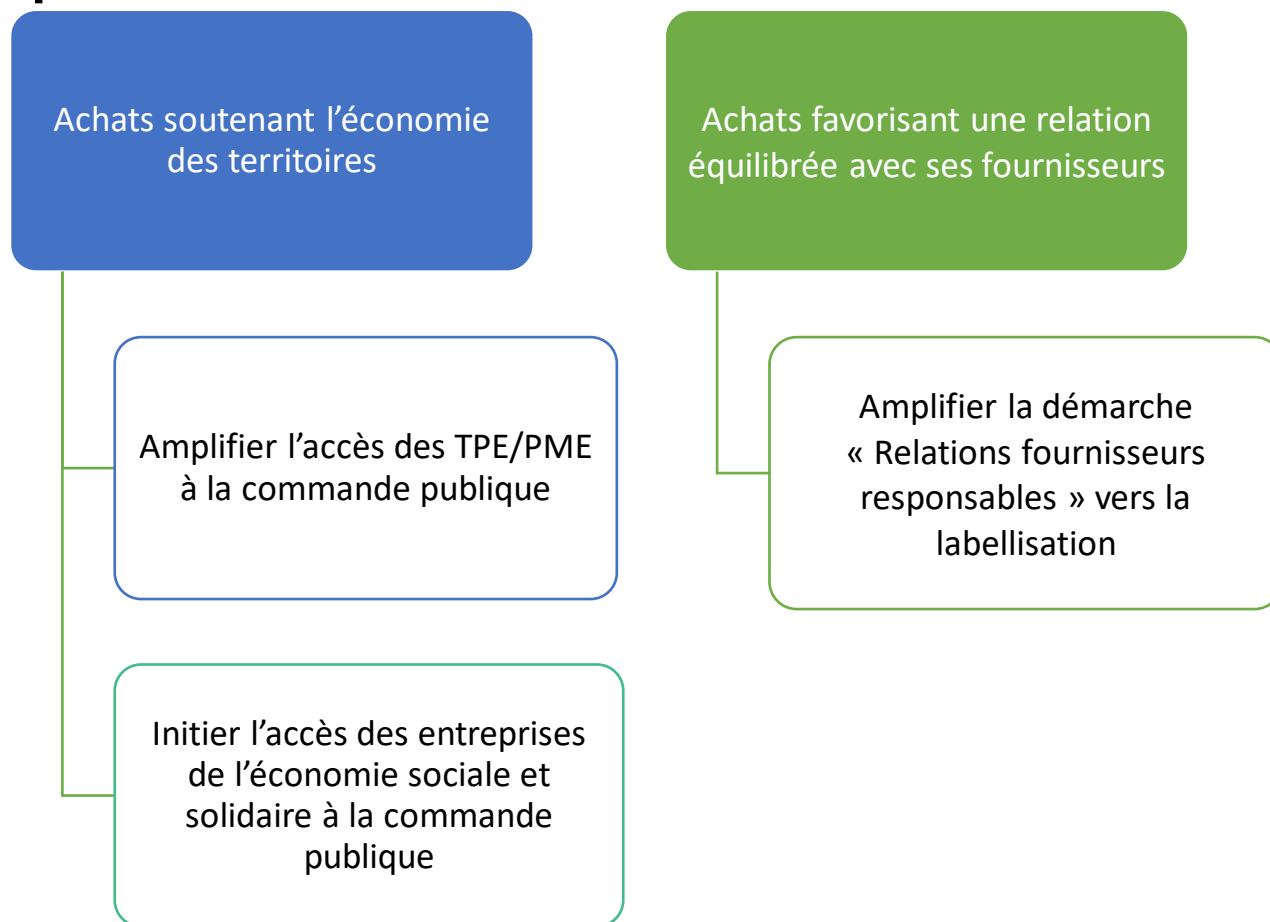
Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Initier le recours aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés réservés aux entreprises adaptées (EA) et aux établissements et services d'aide par le travail (ESAT)



Achats soucieux de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Initer la prise en compte de l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations	Toutes familles d'achat	Sans objet	% des marchés prenant en compte l'égalité Femmes/Hommes et de la lutte contre les discriminations

Axes économiques





Achats soutenant l'économie des territoires

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Amplifier l'accès des TPE/PME à la commande publique	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés attribués à des TPE/PME % de marchés attribués à des TPE/PME de la Gironde
Initier l'accès des entreprises de l'économie sociale et solidaire à la commande publique	Toutes familles d'achat	Sans objet	% de marchés attribués à des entreprises de l'Économie sociale et solidaire



Achats favorisant une relation équilibrée avec ses fournisseurs

Chantiers	Familles d'achat concernées	Objectifs	Indicateurs opérationnels
Poursuivre la démarche « Relations fournisseurs responsables »	Toutes familles d'achat	Sans objet	Sans objet

Ambition n°2 : à l'horizon 2025...S'engager dans une démarche collective et responsable

Interne

- Créer une instance de gouvernance transversale et ouverte
- Développer les moyens de coordination, d'animation et d'accompagnement technique
- Développer l'expertise et les outils communs

Externe

- Identifier l'offre durable existante des entreprises, notamment de l'ESS
- Co-développer de l'offre durable, notamment des entreprises de l'ESS
- Contribuer au développement des achats durables avec les organisations professionnelles, les chambres consulaires, les partenaires institutionnels et associatifs (acheteurs publics, 3AR, INAE, GESAT)

Ambition n°3 : à l'horizon 2025...Mesurer, évaluer et rendre compte de l'impact sociétal et environnemental

- Déployer le système d'information achat (SIS-marchés) sur l'ensemble des achats et l'interfacer au système d'information financier (Grand-angle)
 - T1/2022 : mise en service de SIS-Marchés
 - 2023-2024 : Interfacer SIS-marchés et Grand Angle
- Veiller à la cohérence du SPASER avec le budget résilient et le budget « carbone »
- Mesurer l'impact du SPASER sur les politiques départementales (Résilience, transition écologique, insertion, inclusion, ESS, égalité H/F)